

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en place de 3 centres de dépistage pour tester les voyageurs 7 jours après leur arrivée

Saint-Denis, le 5 août 2020

Afin d'éviter la propagation du coronavirus sur le territoire, les voyageurs sont fortement incités à se faire dépister 7 jours après leur arrivée à La Réunion. Afin de faire face à l'afflux des arrivées sur le territoire pendant cette période de vacances tout en assurant la continuité du diagnostic COVID pour d'autres personnes, l'ARS a impulsé et facilité, grâce au partenariat construit avec les laboratoires et les communes, trois centres de dépistage dédiés aux voyageurs (Nord, Ouest et Sud). Ainsi, à compter du 5 août, tous les passagers peuvent venir faire leur test PCR COVID-19 sur ces plateformes de prélèvement, dédiées aux tests J+7, gratuitement, sans rendez-vous, munis de leur carte d'identité, de leur carte vitale et de leur carte d'embarquement (ou billet d'avion).

POURQUOI FAIRE LE TEST COVID A J + 7 ?

Les tests COVID doivent être réalisés 7 jours après l'arrivée des voyageurs à La Réunion pour des motifs de santé publique : ils permettent de vérifier qu'une personne dépistée négative avant le départ, n'a pas développé la maladie depuis, même en l'absence de tout symptôme ou signe évocateur.

Le test permet de **détecter la présence des tests PCR (par prélèvements nasopharyngés) du virus**, 7 jours après le test réalisé avant l'embarquement **et compris chez les porteurs sains**, de façon à consolider, voire renforcer les mesures de protection individuelle et collective, pour prévenir tout risque de propagation. Ainsi :

- **Si le résultat du nouveau test est toujours négatif :**
 - **Pour les personnes venant de métropole, qui n'étaient plus soumises à une obligation de septaine** : celles-ci continueront à respecter rigoureusement l'ensemble des gestes barrières.
 - **Pour les personnes venant d'une zone de forte circulation (Mayotte ou tout pays considéré comme zone de circulation virale intense)** : ces personnes, comme leur entourage, pourront être exonérées de toute forme de confinement à domicile. Elles devront pour autant respecter rigoureusement l'ensemble des gestes barrières dans les mêmes conditions que le reste de la population.
- **Si le résultat du nouveau test est devenu positif :**

La personne fait l'objet du contact tracing : ainsi, elle-même et ses proches sont contactés sans délai par l'Assurance Maladie et/ou l'ARS pour leur prise en charge et la mise en œuvre des conditions d'isolement appropriées ; ces personnes peuvent par ailleurs contacter la CPTAI pour solliciter les services d'aide à la personne.

MODALITES DE DEPISTAGE DANS LES TROIS CENTRES

Afin de faciliter l'accès au dépistage des voyageurs, l'ARS a décidé de mettre en place, avec le concours des communes et des laboratoires, trois centres de dépistages à La Réunion.

A compter du 5 août, les équipes de prélèvement des laboratoires (Cerballiance, Réunilab, Saint-Benoît et le CHU) assurent l'**accueil dédié aux passagers** dans les trois centres suivants :

- **à Saint-Denis (Sainte-Clotilde) :**
Stade de l'Est (Jean IVOULA), rue du Stade de l'Est
(entrée B et entrée D pour les personnes à mobilité réduite)
- **à Saint-Pierre (Ravine des cabris) :**
Salle Mahavel, allée des Bois noirs (à côté de la station-service)
- **à Saint-Paul (La Saline Les Bains) :**
Mairie annexe, route de trou d'eau, Saline Les Bains

Horaires d'accueil des passagers :

accueil **sans rendez-vous**, du lundi au samedi de 8h à 11h30

Ces tests sont gratuits sur présentation :

- de la carte d'embarquement ou billet d'avion
- de la pièce d'identité
- de la carte vitale

Les voyageurs sont informés de ces nouvelles modalités par SMS de l'ARS et par une notice remise à l'aéroport.

L'avantage du dispositif est double :

- **faciliter l'accès au dépistage à J+7 pour les voyageurs**
- **désengorger la prise de rendez-vous auprès des laboratoires pour les personnes dont le diagnostic COVID-19 doit être fait en priorité, notamment :**
 - patients symptomatiques,
 - sujets contacts,
 - personnes en pré opératoire,
 - personnes avant admission en établissements de santé ou établissements sociaux et médico-sociaux,
 - ...